



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SEBBAH Didier
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SILVESTRE Claude
Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
M. DECHER Martine	Mme NALLET Christine	
M. DERRIVE Eric	M. NOUVEAU Michel	
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme PAIGNON Laurence	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents excusés :

Mme BLANCHET Fabienne
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2025-017	DEVELOPPEMENT DURABLE – Demandes de subvention au titre de la Dotation d’Equipements des Territoires Ruraux 2025 (DETR) auprès de L’Etat et de l’Agence de l’Eau pour le projet d’extension du réseau d’assainissement collectif des quartiers Est de Cavaillon – Les Taillades
-------------	--

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l’environnement ;
- Vu la délibération du conseil syndical du SCOT du bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L’Isle sur la Sorgue en date du 9 juin 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-144 en date du 27 octobre 2022 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-L’Isle sur la Sorgue ;
- Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé avec l’Etat pour la période 2021-2026 ;
- Vu la circulaire du Préfet de Vaucluse du 12 décembre 2024 relative à l’appel à projets commun DETR/DSIL/DSID sur l’exercice 2025 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.

Suite à la création de la nouvelle station d’épuration de Cavaillon Quartiers Est – Les Taillades, la communauté d’agglomération poursuit son programme d’investissement sur le réseau d’assainissement, avec la création d’un réseau de collecte des eaux usées, qui permettra notamment de supprimer les eaux claires parasites météoriques actuellement directement connectées au réseau d’assainissement et à la STEP des Iscles de Cavaillon.

Le montant estimatif du projet s’élève à 2 834 503,59 € HT ainsi répartis :

Mission de maîtrise d’œuvre : 66 647,49 € HT
Travaux : 2 767 856,10 € HT

Ce projet s’inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable et de protection de la ressource en eau et de l’environnement.

A ce titre, ce projet est éligible aux subventions de l’Agence de l’Eau et de l’Etat (DETR 2025) selon les plans de financement prévisionnels ci-dessous distinctifs selon les financeurs :

PLAN DE FINANCEMENT	Montant HT	%
<u>PART DETR</u>		
<u>Dépense subventionnable plafonnée à 1 000 000 €</u>		
Etat (DETR 2025)	300 000,00 €	30,00 %
Agence de l’Eau	499 999,82 €	50,00 %
AUTOFINANCEMENT LMV	200 000,18 €	20 %
TOTAL	1 000 000,00 €	100 %

PLAN DE FINANCEMENT	Montant HT	%
<u>Sur totalité de la dépense prévisionnelle</u>		
Etat (DETR 2025)	300 000,00 €	10,58 %
Agence de l’Eau	1 417 251,00 €	50,00 %
AUTOFINANCEMENT LMV	1 117 252,59 €	39,42 %
TOTAL	2 834 503,59 €	100 %

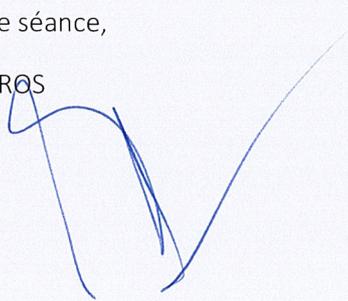
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APROUVE** les deux plans de financement prévisionnels ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les subventions et participations selon la répartition suivante :
 - Etat (DETR 2025) 300 000,00 €
 - Agence de l’Eau 1 417 251,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer lesdits dossiers de demande de subvention et à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



